



Par A.Pitche

L'EVERCINIEN



Bulletin Municipal

Janvier 2023

Les vœux pour cette nouvelle année 2023,

L'année 2022 s'achève, encore une année contrastée faite d'épreuves et de joies. Après 2 années de contraintes inhérentes à la situation sanitaire, la pandémie a relâché son étreinte et a permis au monde de retrouver une vie plus normalisée. Même si les précautions envers les plus fragiles sont toujours nécessaires, nous avons pu retrouver les plaisirs presque oubliés des réunions de famille et des moments partagés avec nos proches.

La situation nous a également permis de nous retrouver lors des différentes festivités communales : chasse aux œufs de Pâques, 13 juillet, la fête du village, l'arbre de Noël, ... Tous ces moments ont été des beaux moments de partage et d'échanges, permettant de renforcer les liens entre les habitants et de maintenir « cet esprit de village » que nous ne devons pas laisser perdre. C'est pourquoi, nous espérons vous retrouver toujours aussi nombreux lors de ces manifestations.

Nous ne pouvons cependant pas oublier, que l'année 2022 est également une année empreinte de gravité. La situation dramatique de l'Ukraine, marque le retour des exactions passées que nous pensions révolues sur le sol Européen. Dans ce contexte et puisque c'est la période des vœux, souhaitons que l'année 2023 permette une solution rapide à ce conflit et que le peuple Ukrainien puisse retrouver la quiétude et la liberté.

Sur un plan plus personnel, je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille et vos proches une belle et heureuse année 2023. Que celle-ci, vous apporte bonheur, réussite et joie.

Le Maire,

D. BRIET

A la suite des différentes distinctions départementales obtenues pour son fleurissement, la commune a cette année pu s'inscrire à la labellisation régionale des villes et villages fleuris.



Dans un premier temps, un dossier technique a été élaboré et présenté à la commission en charge de l'évaluation. En effet, les critères pour l'obtention du label villes et villages fleuris ne sont pas uniquement le fleurissement, mais ils portent également sur l'amélioration de l'environnement, les pratiques mises en place pour un développement durable, la protection et la valorisation du patrimoine naturel, la mise en valeur du patrimoine bâti par un fleurissement adapté.

Puis le 25 août, le village a reçu la visite du jury régional et c'est au mois d'octobre que nous avons eu la joie d'apprendre que notre commune s'était vu décerner le Label « 1 Fleur » dans le cadre du Palmarès 2022 du concours régional des « Villes et villages fleuris ».

Nous avons reçu le diplôme traduisant cette distinction accordée lors de la cérémonie du 13 décembre à Noyon. De plus, la commune a reçu un panneau signalétique offert par la Région qui sera installé à l'entrée du village.



Ceci est l'occasion pour la commune de remercier les différents acteurs de cette labellisation. Ainsi je souhaite associer les municipalités précédentes à cette distinction. En effet, le fleurissement et l'amélioration de notre cadre de vie ont toujours été un objectif des mandats de Jean-claude Briet et Evelyne Dorelans. Nous avons continué à travailler dans cette dynamique.

Je souhaite également remercier Dominique Ribeiro, conseiller municipal, qui ne ménage pas ses efforts auprès des cantonniers et nous fait profiter de son expertise si précieuse.

Je remercie également nos cantonniers pour l'investissement dont ils ont fait preuve, Christelle Dubois parmi nous depuis 1 an et demi déjà et Jean-Marie Thorel qui œuvre depuis 40 ans à l'entretien et au fleurissement de notre village.

Et enfin, merci aux éverciniens pour le soin et le fleurissement de vos habitations contribuant à l'embellissement de notre village.

Depuis 8 ans déjà, Angélique LEPLAY assurait la fonction de secrétaire de mairie. Durant toutes ces années nous avons bénéficié de ses grandes qualités humaines et professionnelles.

Elle est partie prendre des nouvelles fonctions à la mairie de L'Etoile. Nous lui souhaitons toute la réussite possible dans son nouveau projet professionnel.

Nous aurons le plaisir d'accueillir Priscille AELVOET, qui remplacera Angélique dans ses fonctions de secrétaire de Mairie, à partir du mardi 24 Janvier.



Pas une fleur, un arbre ou un arbuste de notre village ne lui sont étrangers. Et pour cause, il a passé 40 ans à planter, entretenir et à agrémenter notre village. L'obtention de la première fleur est une belle récompense et une belle reconnaissance de la qualité de son travail.

Nous lui souhaitons une longue et belle retraite. A 66 ans, Jean-Marie a largement mérité de profiter de cette nouvelle vie de jeune retraité !

Après les travaux de rénovation et de sécurisation de la façade de l'église engagés en 2020, cette année, les travaux ont porté sur la rénovation des vitraux.

L'usure du temps faisant son œuvre, il y avait urgence d'intervenir.



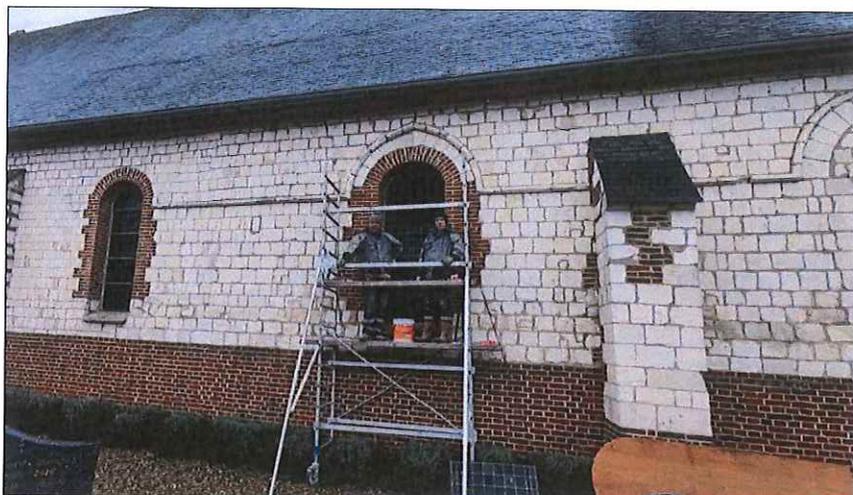
Ces vitraux commençaient à s'abîmer :



Le plomb permettant de sertir les pièces de verre commençait à s'altérer et s'oxyder. Ceci a engendré une « poussée de plomb ».

La déformation des résilles de plomb fracturait les plaques de verre dans lesquelles elles étaient serties.

Les travaux de rénovation ont été assurés par la société *in vitraux*.



Le coût total des travaux était de 10 754.83 € TTC.

Afin de pouvoir en supporter la charge, la commune a monté plusieurs dossiers de subvention. Le conseil départemental et le Parc Naturel Régional ont chacun répondu favorablement à notre demande à hauteur de 30% du coût des travaux hors taxes.

Avec l'aide des subventions et le reversement de la TVA, le reste à charge de la commune s'est élevé à 3585.05 € TTC.

Nous remercions le conseil département ainsi que le PNR pour ce soutien financier qui a permis à nos vitraux de retrouver leur lustre d'antan.

Au cours des deux derniers conflits mondiaux qui se sont déroulés en France, des milliers de tonnes de bombes, d'obus, de mines, de grenades et d'engins divers ont été utilisés par les belligérants. Beaucoup de munitions n'ont pas fonctionné et restent dangereuses.

Depuis sa création en 1945, le service du déminage a ramassé et détruit plus de 30 millions de munitions, mais beaucoup d'autres remontent encore à la surface.

Ceci s'est une nouvelle fois démontré avec la découverte sur le territoire de la commune d'un obus d'origine anglaise, un « 13 pounders » datant de la guerre 14/18.



Si vous mettez à jour un engin de guerre ou un engin suspect...
N'Y TOUCHEZ PAS !

- ▶ **Interdisez à quiconque d'y toucher**
En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée
- ▶ **Marquez l'emplacement de l'engin**
par un repère quelconque afin de faciliter l'intervention des démineurs
- ▶ **Restez discret** *pour éviter d'attirer les curieux*
- ▶ **Prévenez la mairie, la gendarmerie ou la police,**
ce sont eux qui avertiront les autorités compétentes selon une procédure particulière, et qui prendront les mesures qui s'imposent.

L'identification et la procédure d'élimination qui en découlent sont du seul ressort d'un artificier du déminage.
La découverte d'engins de guerre peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation.

Attention en cas de découverte, ne touchez pas ces objets.

Même rouillés ou couverts de terre, ils ont l'air inoffensifs mais ils présentent encore un réel danger.

Si vous en découvrez en vous promenant, lors d'un pique-nique, en rangeant la cave ou en bêchant dans le jardin, les précautions d'usage sont à prendre (voir le document ci-contre).

Le 20 décembre, le centre de déminage de Laon est enfin venu nous débarrasser de cet obus.



-Les rats :

Il semble que la population de rats ait été mieux contrôlée cette année. Ils sont cependant encore nombreux sur le territoire, c'est pourquoi la commune poursuit la distribution de produit raticide.

Pour rappel, la mairie a proposé des postes d'appâtage sécurisés, interdisant l'accès du raticide aux enfants ou aux animaux domestiques.

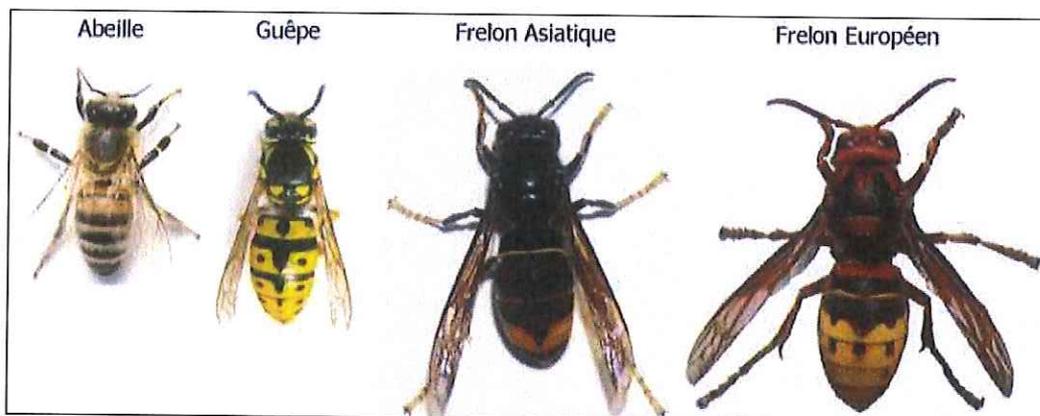
Les habitants n'ayant pas retiré leur poste d'appâtage, peuvent encore venir le chercher en Mairie.

Ces postes ainsi que le produit raticide sont disponibles gratuitement pour tout résident de la commune.



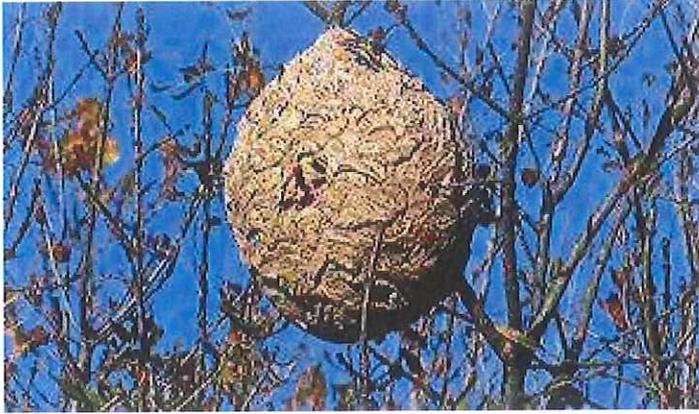
-les frelons asiatiques :

Pour la deuxième année, les frelons asiatiques ont été observés dans le village. L'année passée un seul nid avait été découvert malheureusement trop tardivement pour envisager une intervention. Cette année, cinq nids ont été présents sur la commune. L'intervention d'entreprises spécialisées a permis la destruction de trois d'entre eux.



Afin de lutter contre la prolifération des frelons et pour que les particuliers n'aient plus à supporter seul, le coût de l'intervention d'une entreprise. Le conseil municipal a voté une participation de 100 euros pour toute destruction de nid de frelons sur la commune par un professionnel.

La surveillance et la destruction des nids primaires est cependant un des moyens de lutte le plus efficace. Afin de comprendre le fonctionnement de cette espèce, vous trouverez ci-après un extrait de l'article de l'année passée.



Les nids sont souvent découverts à partir d'octobre quand les arbres perdent leurs feuilles. Il est alors inutile d'intervenir, car les frelons meurent à l'automne et les nouvelles reines sont déjà parties seules hiverner (passer l'hiver à l'abri). Le nid, quant à lui, sera détruit par la pluie et le vent et ne sera pas utilisé l'année suivante. Un nid n'est jamais réutilisé par les frelons.

Vers les mois d'avril/mai, les reines vont sortir de leur hivernage et construire un nid primaire dans un endroit abrité à moins de 2 mètres du sol, sous un auvent, un cabanon, un abri de jardin ou un appentis.

Le nid primaire peut faire la dimension d'une balle de tennis et abriter 20 à 30 futures ouvrières.



Nid primaire de frelon dans un encadrement de porte.

À la fin du printemps, les nids primaires seront abandonnés et les reines, accompagnées de la vingtaine de nouvelles ouvrières, iront construire le nouveau nid pour former une nouvelle colonie.

Le meilleur moyen de lutter contre la propagation du frelon asiatique est donc la destruction des nids primaires.

Durant les mois d'avril à juin, soyez vigilants et inspectez : auvents, porches, abris de jardin, granges, serres, cabanons... qui sont des lieux de prédilection pour la reine. Les nids primaires se situent généralement à une hauteur peu élevée.

Dans l'éventualité où vous trouveriez un nid primaire, attendez la tombée de la nuit pour intervenir, car les frelons sont diurnes. Vous aurez ainsi plus de chance de trouver la reine, afin de la tuer.

Pour cela, vous pouvez emprisonner le nid dans un bocal et laisser la reine mourir. Vous pouvez également l'écraser en prenant toutes vos précautions.

▪ **Le bruit :**

L'arrêté préfectoral du 20 juin 2005 a instauré une nouvelle réglementation concernant le bruit et notamment les bruits de voisinage :

« Ainsi, les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... » ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13h30 à 19 h.
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 14h à 18 h30
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Il est impératif de respecter ces horaires, pour être en conformité avec la législation, mais également et surtout afin de respecter les règles élémentaires de courtoisie avec vos voisins.

▪ **Les feux :**



Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique est à l'origine de 6500 décès par an dans les Hauts de France. Cette pollution est due aux émissions des véhicules, des industries, de l'agriculture mais aussi au brûlage des déchets verts produits par les ménages. En effet, ces brûlages émettent également de nombreux composés toxiques (métaux, dioxines, particules, etc.).

L'arrêté préfectoral du 23 juin 2019 interdit sur l'ensemble du territoire régional, le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres

et arbustes, feuilles, etc.).

En vertu de l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003, le non-respect d'un règlement sanitaire départemental, et notamment l'interdiction du brûlage à l'air libre, est une infraction pénale constitutive d'une contravention de troisième classe : une amende de 450 euros peut ainsi être imposée.

En conséquence, les déchets doivent être compostés, broyés pour faire du paillis ou emmenés à la déchetterie et non brûlés.

▪ **L'entretien des haies.**

L'entretien des arbres et des haies en limite de propriété doit être effectué régulièrement car une végétation abondante peut constituer une gêne pour le voisinage ou pire un danger pour les usagers du domaine public.

La mairie a en charge l'égouttage des arbres situés sur les voies publiques, mais sur le domaine privé, les propriétaires doivent entretenir les arbres débordants ou risquant de tomber sur les trottoirs et les espaces publics. Par ailleurs, la responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie déborde sur la voirie ou un trottoir, créant un danger pour les usagers de la route. Les propriétaires de jardin doivent donc veiller à leur entretien dans l'intérêt de tous.



Chasse aux œufs de Pâques.

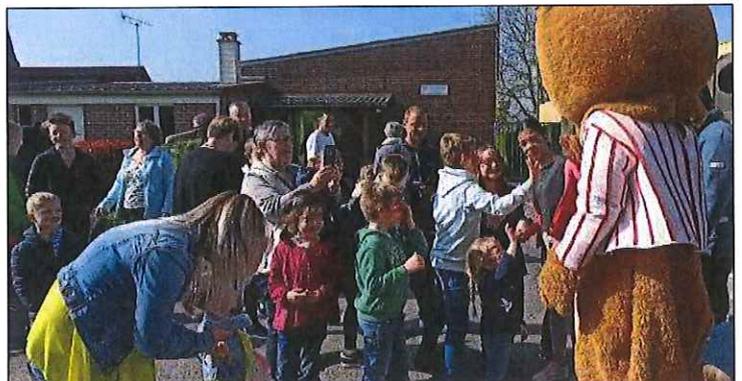
C'est par une belle matinée ensoleillée que s'est déroulée la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques.



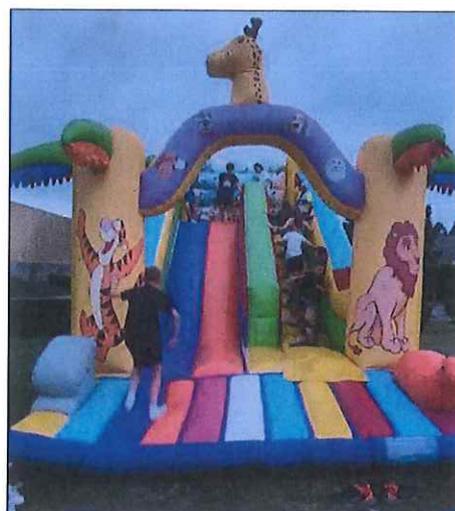
Petits et grands, accompagnés de la mascotte, ont cherché le chocolat caché avec soin par le lapin dans les haies, les buissons, autour de la mare, sur le terrain de foot et de boules, il y avait du chocolat partout.



Finalement tout le monde est reparti avec les paniers aussi pleins que les ventres, après avoir passé un bon moment.



Cette année, c'est autour de deux cochons grillés que nous avons célébré la fête nationale.



Après avoir joué aux différents stands de jeux, mis à dispositions des petits et des grands (pêche aux canards, parcours d'échasses, chamboule-tout, jeux de l'assiette, ...), les 130 convives ont pu bien festoyer sous le barnum et dans la salle des fêtes municipale avant de partir pour la traditionnelle retraite aux flambeaux.

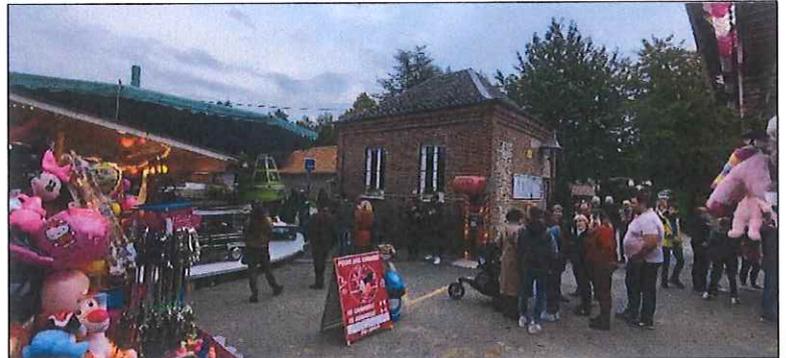


C'est vers minuit que s'est clôturé le défilé avec un dépôt de lanternes, nénuphars flottants sur la mare et des hélices fluorescentes qui ont éclairé la nuit de mille feux.





Les manègiens se sont installés le week-end du 15 et 16 octobre pour animer la dernière fête du secteur. Cette année, les manèges ont ouvert le samedi après-midi.

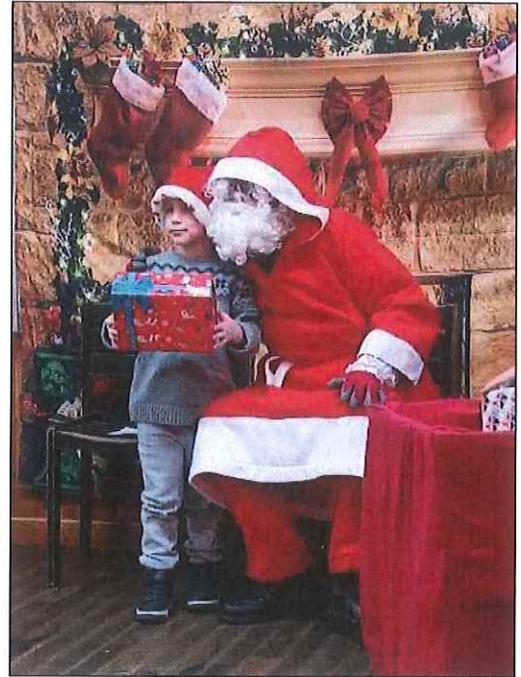


Le dimanche, les Everciniens sont venus en famille profiter de la fête. Les festivités étaient, comme à l'accoutumée, accompagnées de pâtisseries et d'un délicieux chocolat chaud.



Cette année nous avons abandonné la tournée du père Noël pour revenir au traditionnel sapin de Noël à la salle des fêtes.

Le conseil municipal a préparé avec soin cet événement intergénérationnel qui prend tout son sens le jour de Noël.



Nous avons été ravis de recevoir « Yannick le magicien », pour son magnifique spectacle. Ceci a permis de divertir petits et grands en attendant l'arrivée du père Noël. Il est toujours plaisant de renouer avec les traditions.



Concours des maisons illuminées

Cette année encore notre village s'est paré de ses plus belles guirlandes pour accueillir les fêtes de fin d'année. Nous remercions tous les habitants qui, par leurs illuminations, ont permis de faire vivre l'esprit de Noël, d'égayer et d'embellir notre village.

Cette année, 2 maisons se partagent la première place. 10 maisons ont été sélectionnées par notre jury et seront récompensées :

Décorations de Noël 2022	Points attribués
M. PRANGER et Mme HOURSON Et M. CAUCHON et Mme FAUCHATRE	68.75
M. et Mme DARSIN Philippe	65,5
M. et Mme PLANQUART	64
M. et Mme BRIET Damien	62.25
Mme DETURCKE Sandrine	62
M. et Mme BRIET Jean-Claude	61.75
M. HAYARD et Mme DARSIN	59.75
Mme Sauvage Sabine	55.5
M. et Mme TETART	52



Vous êtes toujours aussi nombreux, et c'est une réelle satisfaction. Nous devons patienter encore 11 mois pour retrouver ce beau spectacle.

Merci aux membres du jury :

M. NOYELLE (Foncquevillers)
Mme SANTY (Boiry-Becquerelle)
M. BIHOUIS (Arras)
Mlle RICAUD

Société de chasse La ST Hubert Ergnies



Meilleurs vœux à tous les lecteurs de l'Evercinien , bonne année 2023 et surtout santé et joies en famille

Pour ce qui est de la chasse c'est avec une grande stupeur que nous avons constaté une reproduction moyenne voir médiocre du perdreau, certainement imputable aux froids tardifs, heureusement le faisan a compensé, les lièvres étaient bien présents

Les lapins sont présents en faible quantité jusqu' en août mais ont disparu à l'ouverture de chasse, sûrement à cause du VHD et de son vectorat par les insectes. Nous espérons un printemps à nouveau favorable à la reproduction du gibier qui permettrait de belles journées la saison prochaine, il reste des reproducteurs, nous avons effectué de très faibles prélèvements dans cette optique.

Jérôme Racine assure le piégeage, son père l'agraineage, il est actuellement remplacé par Frank Abdellatif pendant sa convalescence suite à une opération.

Nous avons continué les efforts de replantation de haies afin de retrouver de la biodiversité, nous y intégrons des plantes à miellat en plus des abris ainsi que des abreuvoirs.

Le gros gibier s'invite de plus en plus sur le territoire et vu la population, nous ne devrions pas manquer de croiser des sangliers erratiques.

En vous renouvelant nos meilleurs souhaits pour 2023, nous espérons une belle météo et l'absence de catastrophes climatiques qui ruineraient nos espoirs.

le Président et son conseil d' administration



Mariage

Aucun mariage n'a été célébré sur la commune cette année.



Naissance

Jade Langlet, née le 20/09/2022



Décès

Mme Brianchon Odette, le 10/01/2022

M. Lavoine Philippe, le 10/03/2022



▪ Les nouveaux habitants :

Mme HU

&

M. et Mme GRARE

&

M. et Mme ALIPRE-LARUELLE

&

Mme AOUIGI et M. TRUNET

Quelques informations utiles

▪ Permanence du secrétariat de la mairie :

Mardi	14h00 - 16h00
Vendredi	16h00 - 18h00



Le secrétariat est également joignable au 03 22 28 08 81.

En cas d'indisponibilité, il est possible de vous accueillir sur rendez-vous, en dehors de ces horaires.

▪ La communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre :



✚ À l'antenne d'Ailly-le-Haut Clocher

1 rue d'Ergnies
80690 Ailly-le-Haut-clocher
03 22 28 88 18

antenne.ailly@ponthieu-marquenterre.fr

✚ Au siège social à Rue

33 bis route du Crotoy BP 40038
80120 Rue
03 22 27 86 94

siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr

Site : <http://www.ponthieu-marquenterre.fr>

▪ Maison France Services.

Si vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives, il existe une *Maison France services* à Ailly le haut Clocher. C'est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste. Deux conseillers sont là pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches.

Adresse : Ailly-le-haut-clocher au 1 rue d'Ergnies (Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre)

Horaires :

Le lundi toute la journée, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Du mardi au vendredi, uniquement le matin de 8h30 à 12h

Contact : 03 22 28 88 18

▪ Gendarmerie d'Ailly le Haut Clocher : 03 22 19 33 17

▪ Site de votre commune :

<http://www.ergnies.fr>

Afin de respecter le droit à l'image de chacun, vous pouvez vous opposer à toute publication d'une image ou d'une information vous concernant en nous contactant au 03 22 28 08 81 ou sur mairie.ergnies@orange.fr